



Que faire si l'épouse de mon père décède

Par **bordier**, le **10/01/2009** à **11:15**

Bonjour,

Ma maman Andrée, est ma belle-mère elle était avec mon père depuis 1970, mariée en 1978, mon père est décédé en 1997, elle nous a élevé mes 3 frères et moi.

Maman a eu un fils qui est décédé, il y a 1 an.

Un problème se pose dans le cas où il arrive que maman décède elle veut que je m'occupe d'elle mais d'après moi je n'ai aucun droit.

Merci de bien vouloir nous répondre

Bordier M-christine